

FONDATION DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

<https://fondation.petitsfreresdespauvres.fr>



Présentation de la fondation



Statut : fondation reconnue d'utilité publique, abritante
Champ d'intervention : vulnérabilité, précarité
Secteurs d'intervention : hébergement/logement, santé-soins/palliatifs, exclusion/grande précarité, lien social/accompagnement
Zone d'intervention : nationale
Bénéficiaires des projets soutenus : personnes âgées, personnes précaires

Créée en 1977, par l'association Petits Frères des Pauvres, la Fondation des Petits Frères des Pauvres, reconnue d'utilité publique et abritante, est la première fondation entièrement dédiée à la cause des personnes âgées démunies et/ou isolées en France. Elle a vocation à faciliter et améliorer durablement leurs conditions de vie notamment en matière de logement.

À cet égard, elle gère plus de 630 logements -individuels ou collectifs- et elle soutient l'association Les Petits Frères des Pauvres ou d'autres initiatives œuvrant dans le même but. Elle finance également des actions innovantes et des études.

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles	Organisme à but non lucratif (association, fondation, fonds de dotation ou exceptionnellement établissement public) reconnu d'intérêt général au sens fiscal du terme
Territoire d'intervention du projet	Du local au national
Type de projet soutenu	Activité ponctuelle
Critères de la sélection	<ul style="list-style-type: none">- Le projet doit être d'utilité sociale et entrer dans l'objet de la Fondation,- la Fondation ne doit pas être le seul financeur du projet,- le financement doit être affecté à un projet bien défini et pour une durée précise,- le projet pour lequel la demande est faite ne doit pas être achevé au moment du dépôt de la demande de financement.

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année	99	
Budget moyen par projet soutenu	38 000 €	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	1	Entre 6 et 8 sessions
Pour quelles dépenses ?	Fonctionnement et investissement	Fonctionnement et investissement
Montant des aides	Entre 3000 et 8000€	Variables selon les besoins

Exemple de projet soutenu

ACM Ballet

La Fondation des Petits Frères des Pauvres soutient la compagnie ACM Ballet qui fait des représentations chorégraphiques en chambre dans des hôpitaux et maisons de retraite. Cette compagnie a également été mise en lien avec les établissements des Petits Frères des Pauvres pour des interventions au sein de résidences sociales, pensions de famille, etc.

La compagnie communique sur ce partenariat et la Fondation twitter régulièrement les photos et les témoignages envoyés par la compagnie. Un lien de confiance s'est créé entre nos structures.



Retrouvez le guide complet sur

www.esshdf.org/fondations